

Séance ordinaire du 19 février 2026

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 19 février 2026, dès 19h30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Mario Tremblay.

Sont présents : Mesdames les conseillères Isabelle Mayer et Suzanne Lapointe ainsi que messieurs les conseillers Francis Ruest, Gilles Massey et Jacques Ostiguy.

Est absent : Monsieur le conseiller Jean Barrette

Assistent également à la séance, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des loisirs et des communications.

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19h30.

Informations relatives à la séance de ce soir

« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement et sur YouTube.

Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écarts de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie.

La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».

2026-02-037

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 19 février 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Isabelle Mayer

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 février 2026 tel que déposé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS RELATIVEMENT À L'ORDRE DU JOUR

6. GREFFE

- 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2026
- 6.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2026
- 6.3 Dépôt – Rapports de dépenses électorales (Élection générale municipale 2025)
- 6.4 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 6.5 Octroi de contrat – Services professionnels en gestion documentaire France Longpré
- 6.6 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Adoption de la Politique de travail des employés municipaux de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

8. FINANCES

- 8.1 Dépôt des chèques émis, déboursés directs et salaires
- 8.2 Autorisation des comptes à payer
- 8.3 Participation au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)
- 8.4 Octroi d'un mandat professionnel – Accompagnement et évaluation de la mise hors service de diverses immobilisations – GESPRO Groupe Conseil
- 8.5 Mandat support – États financiers 2025 et mandat OMHS
- 8.6 Autorisation de crédit
- 8.7 Modification – Signataires des chèques et des documents bancaires
- 8.8 Achat de matériel informatique (tablettes et ordinateur) pour les membres du conseil
- 8.9 Achat d'ameublement – Salle de conférence/salle du conseil

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 9.1 Entente de services aux personnes sinistrées – Société canadienne de la Croix Rouge
- 9.2 Coordonnateur(trice) municipal(e) à la sécurité publique – Nomination d'un substitut

9.3 Autorisation de paiement – Facture HS26-37422 – Hydra-Spec inc.

10. SERVICES URBAINS

- 10.1 Octroi de mandat – Achat banque d'heures – Services professionnels d'assistance et d'accompagnement en ingénierie (EXP) – Année 2026
- 10.2 Octroi d'un mandat d'accompagnement (eau potable et eaux usées) – Groupe Hélios inc.

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 11.1 Octroi de mandat – Achat d'une banque d'heures – Assistance professionnelle en urbanisme (APUR)

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Octroi de mandat – Événements pour l'année 2026 – Boucle ton événement

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1 Adoption du règlement no 400-2026 modifiant le règlement sur les nuisances no 370-2022 (RMH 450)

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS RELATIVEMENT À L'ORDRE DU JOUR

6. GREFFE

2026-02-038

6.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2026

CONFORMÉMENT à l'article 201 du Code municipal, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2026 est déposé lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Mayer
Appuyé par Suzanne Lapointe

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2026, tel que déposé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-039

6.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2026

CONFORMÉMENT à l'article 201 du Code municipal, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2026 est déposé lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 février 2026, tel que déposé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 DÉPÔT – RAPPORTS DE DÉPENSES ÉLECTORALES (ÉLECTION GÉNÉRALE MUNICIPALE 2025)

La directrice générale et greffière-trésorière dépose, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), les rapports de dépenses électorales produits à la suite de l'élection générale municipale de 2025, pour les candidates et candidats suivants :

- Mario Tremblay, maire
- Isabelle Mayer, conseillère #1
- Jean Barrette, conseiller #2
- Francis Ruest, conseiller #3
- Suzanne Lapointe, conseillère #4
- Gilles Massey, conseiller #5
- Jacques Ostiguy, conseiller #6

Le conseil municipal en prend acte. Les rapports déposés sont versés aux archives de la Municipalité.

2026-02-040

6.4 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-01-009, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte pour établir le coût de l'élection générale de 2025 et 2029 tel que prévoit l'article 135 de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »));

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant 6 250 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 6 250 \$ \$ pour l'exercice financier 2026 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fond général de l'exercice.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-041

6.5 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DOCUMENTAIRE FRANCE LONGPRÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite améliorer et uniformiser sa gestion documentaire;

CONSIDÉRANT la proposition de service transmise par Service de gestion documentaire France Longpré, soumission no 250036-02-01_V.2, datée du 10 novembre 2025, présentant un plan d'action et des prix;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition prévoit notamment :

1. la révision et la mise en place de la structure informatique sur le serveur (1 720,00\$ avant taxes);
2. la rédaction d'une procédure de numérisation de substitution (860,00\$ avant taxes);
3. la rédaction d'une convention de nommage et d'un lexique, s'il y a lieu (1 720,00\$ avant taxes);

4. un survol de l'inventaire et l'identification des documents à détruire, facturé au taux horaire de technicien de 66,00\$/heure avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE les taxes applicables sont en sus et que tout travail effectué en surplus de l'évaluation sera facturé selon les taux horaires indiqués à la soumission (archiviste : 86,00\$/heure; technicien : 66,00\$/heure);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Mayer
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER à Service de gestion documentaire France Longpré le mandat visant la réalisation des travaux décrits à la soumission no 250036-02-01_V.2, datée du 10 novembre 2025, conformément aux conditions qui y sont prévues;

D'AUTORISER une dépense maximale de 4 943,93\$, taxes incluses, correspondant aux items 1 à 3;

D'AUTORISER également l'item 4 (survol de l'inventaire et identification des documents à détruire) à être réalisé au taux horaire de 66,00\$/heure (technicien), plus les taxes applicables, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 1 500,00\$, taxes incluses;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire #02-130-00-411.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2026-02-042

6.6 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges un extrait de l'état des taxes préparé par la directrice générale et greffière-trésorière comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette, avant le 20 mars 2026, au bureau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, l'extrait de l'état des taxes préparé comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales joint en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à chaque centre de services scolaire ou de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés tels immeubles.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RESSOURCES HUMAINES

2026-02-043

7.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la *Politique de travail des employés municipaux* le 17 mars 2021 (résolution 2021-03-070);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre à jour les conditions de travail et de rémunération applicables au personnel municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la *Politique de travail des employés municipaux de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac* datée du 16 février 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francis Ruest
Appuyé par Suzanne Lapointe

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ABROGER la politique adoptée le 17 mars 2021 (résolution 2021-03-070) à compter de l'adoption de la présente résolution;

D'ADOPTER la *Politique de travail des employés municipaux de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac* datée du 16 février 2026.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. FINANCES

8.1 DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés pour la période se terminant le 16 février 2026 pour un montant de 46 317,80\$

Chèques émis par la Municipalité	0\$
Palements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	8 271,11\$
Salaires nets	38 046,69\$
TOTAL	46 317,80\$

2026-02-044

8.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre pour la période se terminant le 16 février 2026 au montant de 378 825,82\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 13513 à 13530 et les paiements par dépôts directs numéros : 260027 à 260063 totalisant un montant de 378 825,82\$ en date du 16 février 2026;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-045

8.3 PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADGMQ)

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) se tiendra du 10 au 12 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévoit cet événement annuel pour la directrice générale et greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise les dépenses en lien avec l'inscription de la directrice générale et greffière-trésorière au congrès de l'ADGMQ et toutes les dépenses afférentes soit le déplacement, l'hébergement, les repas, etc., en fonction de la politique de déplacement en vigueur;

D'IMPUTER les dépenses au poste budgétaire #02-130-00-310.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-046

8.4 OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL – ACCOMPAGNEMENT ET ÉVALUATION DE LA MISE HORS SERVICE DE DIVERSES IMMOBILISATIONS – GESPRO GROUPE CONSEIL

CONSIDÉRANT la proposition de services de GESPRO Groupe Conseil datée du 6 février 2026, portant le numéro de référence OS-2026-111, visant l'accompagnement et l'évaluation de la mise hors service de diverses immobilisations de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition prévoit des honoraires forfaitaires par immeuble totalisant 10 850,00\$ avant taxes, ainsi qu'une enveloppe à taux horaire pour gestion et suivi totalisant 1 560,00\$ avant taxes, pour un total de 14 268,40\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ces services sont requis afin de soutenir la Municipalité dans l'évaluation de la condition des immeubles visés et l'estimation budgétaire des correctifs, dans le contexte des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Mayer
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER à GESPRO Groupe Conseil le mandat d'accompagnement et d'évaluation de la mise hors service de diverses immobilisations, conformément à la proposition OS-2026-111 datée du 6 février 2026 pour un montant maximal de 14 268,40\$ taxes incluses;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire #02-130-00-413.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-047

8.5 MANDAT SUPPORT – ÉTATS FINANCIERS 2025 ET MANDAT ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE HORS SERVICE DE DIVERSES IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la préparation et à la finalisation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite retenir des services professionnels afin d'appuyer l'administration municipale dans ces travaux et, au besoin, dans les échanges avec les vérificateurs externes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite également octroyer un mandat d'accompagnement en lien avec la mise hors service de diverses immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE les services de Mme Natalie Alepin, CPA sont requis pour agir à titre de ressource professionnelle de soutien pour lesdits mandats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER à Natalie Alepin, CPA un mandat de support pour la préparation et la finalisation des états financiers 2025, incluant l'accompagnement de l'administration municipale et la collaboration avec les vérificateurs, selon les besoins;

D'OCTROYER à Natalie Alepin, CPA un mandat d'accompagnement en lien avec la mise hors service de diverses immobilisations;

D'AUTORISER une dépense maximale de 11 037,60\$ taxes incluses;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire #02-130-00-413.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2026-02-048

8.6 AUTORISATION DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QU'une vérification administrative a été effectuée relativement à un dossier de taxation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser un ajustement au compte de taxes selon les constats au dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER la trésorerie à procéder à un crédit sur la facture émise et portant le numéro 260521, d'un montant de 832,00\$ plus intérêts, conformément aux vérifications effectuées et aux pièces versées au dossier.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-049

8.7 MODIFICATION – SIGNATAIRES DES CHÈQUES ET DES DOCUMENTS BANCAIRES

CONSIDÉRANT les élections municipales de novembre 2025;

CONSIDÉRANT la résolution # 2025-06-113;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les personnes qui étaient autorisées à signer les chèques et les documents bancaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les conseillers municipaux comme signataires suppléants au maire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

DE RÉVOQUER tout autre signataire autorisé et non mentionné à la présente résolution, à titre de signataire des chèques et documents bancaires;

D'AUTORISER les personnes suivantes à signer les chèques et documents bancaires:

Signataire autorisé	Signataires suppléants
Mario Tremblay, maire	Isabelle Mayer, conseillère Jean Barrette, conseiller Francis Ruest, conseiller Suzanne Lapointe, conseillère Gilles Massey, conseiller Jacques Ostiguy, conseiller
Danielle Coupal, directrice général, greffière-trésorière	Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des Loisirs et des Communications

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-050

8.8 ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (TABLETTES ET ORDINATEUR) POUR LES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite doter des membres du conseil municipal de matériel informatique afin de faciliter la consultation et le traitement des documents municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cet achat est prévu au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement informatique actuellement en usage et encore fonctionnel pourra être conservé et réaffecté au besoin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes;

D'AUTORISER l'achat du matériel informatique suivant pour les membres du conseil municipal:

- Trois (3) tablettes Apple;
- Deux (2) tablettes Samsung;
- Un (1) ordinateur Lenovo;

DE CONFIRMER que l'équipement informatique remplacé et encore fonctionnel sera conservé par la Municipalité pour une réaffectation selon les besoins, notamment pour une utilisation par le personnel administratif ou dans le cadre des mesures d'urgence;

D'AUTORISER une dépense maximale de 9 500\$, taxes incluses, pour ces acquisitions;

QUE cette dépense soit financée, tel que prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec, à même un emprunt au fonds de roulement, remboursable sur trois (3) ans, soit :

2026 : 3 200\$

2027 : 3 200\$

2028 : 3 100\$

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2026-02-051

8.9 ACHAT D'AMEUBLEMENT – SALLE DE CONFÉRENCE/SALLE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT les besoins d'ameublement et d'équipement pour la salle de conférence / salle du conseil de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet achat est prévu au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Services Conseils SEBB Inc., datée du 4 février 2026, pour la fourniture d'une table de conférence sur mesure, de monuments de table (prises/USB), de chaises de conférence, ainsi que l'installation et la livraison pour un montant total de 6 341,77\$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Mayer

Appuyé par Suzanne Lapointe

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes;

D'OCTROYER à Services Conseils SEBB Inc. le contrat pour l'achat d'ameublement de la salle de conférence / salle du conseil, selon la soumission du 4 février 2026, au montant de 6 341,77\$, taxes incluses, incluant la livraison et l'installation;

QUE cette dépense soit financée, tel que prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec, à même un emprunt au fonds de roulement, remboursable sur trois (3) ans, soit :

2026 : 2 115,00\$

2027 : 2 115,00\$

2028 : 2 111,77\$

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

2026-02-052

9.1 ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac doit prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge offre un service d'assistance humanitaire aux personnes sinistrées et qu'elle est reconnue par le ministère de la Sécurité publique pour préparer et mettre en œuvre les Services aux personnes sinistrées lors de sinistres;

CONSIDÉRANT le projet d'« Entente de services aux personnes sinistrées » intervenu entre la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et la Société canadienne de la Croix-Rouge, datée du 25 novembre 2024 (dossier 552243), pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'au 25 novembre 2026, avec renouvellement automatique d'un (1) an selon les modalités prévues à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à verser une contribution annuelle établie per capita selon les taux prévus à l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francis Ruest

Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes;

D'APPROUVER l'« Entente de services aux personnes sinistrées » entre la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et la Société canadienne de la Croix-Rouge (dossier 552243), datée du 25 novembre 2024, ainsi que ses annexes;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente, ainsi que tout document requis pour en assurer l'exécution;

D'AUTORISER le paiement de la contribution annuelle prévue à l'entente, selon le taux per capita applicable à l'année concernée, le tout conformément aux modalités et échéances prévues.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-02-053

9.2 COORDONNATEUR(TRICE) MUNICIPAL(E) À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – NOMINATION D'UN SUBSTITUT

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres* (chapitre S-2.4), les premières autorités responsables de la protection des personnes et des biens sur leur territoire en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est exposée à divers aléas naturels et anthropiques pouvant être la source de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francis Ruest
Appuyé par Isabelle Mayer

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes;

QUE la personne occupant le poste de greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e) soit désignée membre de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elle occupe la fonction de Coordonnateur(trice) municipal(e) de la sécurité civile substitut.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE HS26-37422 – HYDRA-SPEC INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac doit assurer le bon fonctionnement et l'accessibilité de ses bornes d'incendie, notamment en période hivernale;

CONSIDÉRANT QU'Hydra-Spec inc. a dû procéder à des travaux sur le réseau de bornes d'incendie de la Municipalité, incluant un diagnostic hivernal par inspection mécanique ainsi que des dégels par vapeur de certaines bornes d'incendie;

CONSIDÉRANT la facture HS26-37422 d'Hydra-Spec inc., datée du 4 février 2026, liée au bon de travail 27431 (travaux effectués le 3 février 2026);

CONSIDÉRANT QUE le montant total de ladite facture est de 10 375,34\$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement de la facture HS26-37422 d'Hydra-Spec inc., au montant de 10 375,34\$, taxes incluses;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire #02-413-00-521.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

10. SERVICES URBAINS**10.1 OCTROI DE MANDAT – ACHAT BANQUE D'HEURES – SERVICES PROFESSIONNELS D'ASSISTANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE (EXP) – ANNÉE 2026**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Ostiguy, et appuyé par monsieur le conseiller Gilles Massey, de reporter le point 10.1 « Octroi de mandat – achat banque d'heures – services professionnels d'assistance et d'accompagnement en ingénierie (EXP) – année 2026 » à une séance ultérieure.

10.2 OCTROI D'UN MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT (EAU POTABLE ET EAUX USÉES) – GROUPE HÉLIOS INC.

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels transmise par Groupe Helios inc. datée du 27 novembre 2025, intitulée « Proposition de services professionnels en matière d'accompagnement pour la gestion des divers dossiers en eau potable et eaux usées », proposition n° QC-2025-1170;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite retenir les services de M. Jean-Guy Cadorette afin d'obtenir un accompagnement, selon les besoins, pour la gestion de dossiers en eau potable et eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires sont établis sur une base de taux unitaires, soit 190,00\$/h (excluant les taxes), et que des ressources complémentaires peuvent être facturées selon les taux indiqués à la proposition;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement sont facturables à 0,62\$/km et que les frais de subsistance et autres sont facturables sur présentation de pièces justificatives avec une majoration de 10%;

CONSIDÉRANT QU'un budget prévisionnel d'environ 17 246,25\$, taxes incluses, est estimé à la proposition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Mayer
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCEPTER la proposition QC-2025-1170 de Groupe Helios inc. datée du 27 novembre 2025, pour des services d'accompagnement en matière d'eau potable et d'eaux usées, aux conditions qui y sont prévues, incluant l'Annexe A – Termes et conditions générales;

D'OCTROYER le mandat à Groupe Helios inc. (ressource principale: M. Jean-Guy Cadorette), selon un horaire variable en fonction des besoins de la Municipalité;

D'AUTORISER une dépense jusqu'à concurrence de 17 246,25\$, taxes incluses, incluant honoraires et frais, le tout conformément à la proposition (taux horaire de 190,00\$/h, déplacement 0,62\$/km, frais remboursables avec majoration de 10% sur pièces justificatives);

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire #02-412-00-411.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2026-02-056

11.1 OCTROI DE MANDAT – ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES – ASSISTANCE PROFESSIONNELLE EN URBANISME (APUR)

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac en matière de soutien professionnel spécialisé pour des dossiers d'urbanisme, notamment l'analyse de demandes et la préparation de modifications à la réglementation;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par APUR, datée du 4 février 2026, dossier 2602-028, intitulée « Assistance en urbanisme »;

CONSIDÉRANT QUE cette offre prévoit une formule de banque d'heures au montant maximal de 10 000\$, taxes en sus, facturée mensuellement selon l'utilisation, pour la période du 4 février 2026 au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les services visés incluent notamment la rédaction de mémos techniques, la rédaction de projets d'amendements à la réglementation (incluant, au besoin, des éléments graphiques/cartographiques), ainsi que l'accompagnement de la Municipalité dans les procédures d'adoption;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires sont établis selon des taux horaires variables en fonction des ressources, tel qu'indiqué à l'offre de services;

CONSIDÉRANT QUE des frais de déplacement peuvent s'appliquer lorsque requis, selon les modalités prévues à l'offre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Isabelle Mayer

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER à APUR un mandat d'assistance professionnelle en urbanisme, sous forme d'une banque d'heures au montant maximal de 10 000\$, taxes en sus, conformément à l'offre de services datée du 4 février 2026 (dossier 2602-028), pour la période du 4 février 2026 au 31 décembre 2026.

D'AUTORISER la facturation mensuelle selon l'utilisation de la banque d'heures, aux taux horaires indiqués à l'offre, ainsi que les frais de déplacement, le cas échéant, conformément aux modalités prévues.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire #02-610-00-411.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-02-057

**12.1 OCTROI DE MANDAT – ÉVÉNEMENTS POUR L'ANNÉE 2026 – BOUCLE
TON ÉVÉNEMENT**

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux besoins en événementiels, une ressource en planification, organisation et mise en place des événements prévus à la programmation pour l'année 2026 est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les propositions reçues les 9 janvier et 5 février 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Mayer
Appuyé par Suzanne Lapointe

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le mandat en planification, organisation et mise en place des événements à Boucle ton événement pour un montant maximale de 28 150\$;

D'IMPUTER la dépense aux postes budgétaires #02-701-70-990 et 02-701-90-410.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2026-02-058

13.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 400-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NO 370-2022 (RMH 450)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire remplacer la réglementation concernant les nuisances;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter l'application par la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) de certains règlements, ces derniers sont harmonisés, c'est-à-dire que les textes en vigueur, à la partie I – Dispositions générales, sont identiques pour les vingt-trois (23) municipalités membres de la MRCVS;

CONSIDÉRANT QU'un comité a été chargé de revoir les contenus des différents RMH actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 22 janvier 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal adopte le règlement numéro 400-2026 sur les nuisances (RMH 450), tel que présenté;

QUE la lecture du règlement ne soit pas nécessaire, une copie de celui-ci ayant été remise aux membres du conseil municipal plus de 72 heures préalablement à la présente séance, au cours de laquelle le règlement est adopté. Tous les membres du conseil municipal présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

QUE copie dudit règlement soit transmise à la Cour municipale régionale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

QU'une copie du règlement soit mise à la disposition du public via le site web de la Municipalité et demeure disponible pour consultation aux bureaux de la Municipalité.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-02-059

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h19 l'ordre du jour étant épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Isabelle Mayer

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 19 février 2026 à 21h20.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directrice générale et
Greffière-trésorière

Le maire

Danielle Coupal

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*